

INSCRIPTION ET DROITS D'INSCRIPTION

- Les étudiants du Collège Jean-de-Brébeuf doivent **obligatoirement rencontrer leur aide pédagogique individuelle (par téléphone, MIO ou Teams)** pour s'inscrire à un cours d'été à Brébeuf, ou encore pour obtenir une commandite leur permettant de suivre un cours dans un autre collège.
- Pour les étudiants provenant d'un autre collège avec commandite, l'inscription se fait **par courriel** auprès de madame Josée Barbieri, avec une numérisation de la commandite en pièce jointe : josee.barbieri@brebeuf.qc.ca
- **Les droits d'inscription de 30\$, payables par carte de crédit via un formulaire Web, ne sont pas remboursables.** Le lien permettant d'accéder au formulaire Web sera remis au moment de l'inscription.

DROITS DE SCOLARITÉ

- À payer au moment de l'inscription, **par carte de crédit** via le même formulaire Web que pour les droits d'inscription.
- Sur le formulaire Web, **cocher la bonne rubrique de tarif** qui s'applique, au montant total des droits d'inscription, des droits de scolarité et des frais additionnels (le cas échéant).
- Si vous devez vous inscrire à un second cours d'été, le lien vers un second formulaire de paiement vous sera remis.

N.B. : Des **frais additionnels** de 18,02\$/période* de cours pour les étudiants étrangers, et de 7,67\$/période* de cours pour les non-résidents du Québec étant citoyens canadiens ou immigrants reçus, doivent être **acquittés lors de l'inscription.**

*Taux de 2019; sujets à changement

REÇU POUR IMPÔTS :

Un relevé pour fin d'impôts sera disponible sur Omnivox à la fin de février 2021.

ANNULATION DE COURS

- L'étudiant **doit absolument annuler son inscription** auprès de la direction des études (par MIO à l'attention de madame Josée Barbieri) **s'il réussit le cours concerné à la session d'hiver.**
- Tout cours non annulé officiellement auprès de la direction des études fera l'objet de la mention « Échec » au bulletin et sera facturé.
- Le fait de ne pas aller au cours **ne constitue absolument pas une annulation automatique.**

**DATE LIMITE D'ANNULATION
SANS MENTION D'ÉCHEC AU BULLETIN
ET SANS FACTURATION :**

VENDREDI 12 JUIN 2020, À 16H30

PROCÉDURE D'ANNULATION DE COURS

- Le MIO d'annulation de cours envoyé à madame Josée Barbieri fera office de formulaire d'annulation numérique.
- Une copie sera ensuite envoyée à la registraire et à l'API.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
3200, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1C1
(514) 342-9342 POSTE 5255 OU 5256



COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF – COLLÉGIAL HORAIRE MODIFIÉ DES COURS D'ÉTÉ 2020

PÉRIODES D'INSCRIPTION

DU 17 AVRIL 2020 AU 8 MAI 2020 :

- Étudiants de Brébeuf
- Étudiants des collèges privés, avec commandite

DU 11 MAI AU 4 JUIN 2020 (selon les disponibilités) :

- Étudiants des CÉGEPs, avec commandite
- Étudiants retardataires de Brébeuf et des collèges privés

* Les cours d'été se donnent dans la mesure où il y a un nombre suffisant d'inscriptions.

* Les étudiants en provenance des CÉGEPs ou des collèges privés autres que Brébeuf et qui ont besoin de mesures adaptées doivent nous en informer au moment de l'inscription.

CLIENTÈLE DESSERVIE PAR LES COURS D'ÉTÉ

- **Les cours d'été sont offerts en priorité aux étudiants du Collège Jean-de-Brébeuf.**
 - Seuls celles et ceux qui présentent un retard dans le cheminement de leur programme d'études régulier ont normalement accès aux cours en session d'été.
- **Selon les places disponibles, les étudiants d'autres collèges** qui possèdent une commandite peuvent s'y inscrire.

COURS DE 75 PÉRIODES					
PHY-N01		PHY-N02		PHY-N03	CHI-N02
203-NYA-05		203-NYB-05		203-NYC-05	202-NYB-05
JUIN	1 -	2 -	3 -	4 -	5 9h à 12h30
	8 9h à 12h30	9 9h à 12h30	10 9h à 12h30	11 9h à 12h30	12 9h à 12h30
	15 9h à 12h30	16 9h à 12h30	17 9h à 12h30	18 9h à 12h30	19 9h à 12h30
	22 9h à 12h30	23 9h à 12h30	24 -	25 9h à 12h30	26 9h à 12h30
JUILLET	29 9h à 12h30	30 9h à 12h30	1 -	2 9h à 12h30	3 9h à 12h30
	6 EXAMEN				

DROITS DE SCOLARITÉ : 425 \$

* **Important** : Si les cours d'été doivent se donner à distance, selon les consignes émises par le gouvernement à ce moment, des séances de laboratoire de chimie et de physique pourraient devoir être remises au début du mois d'août.

COURS DE 75 PÉRIODES					
MAT-H02		MAT-H03		MAT-N02	MAT-H05
201-103-BR		201-203-BR		201-NYB-05	201-314-BR
JUIN	1 -	2 -	3 -	4 -	5 13h30 à 17h
	8 13h30 à 17h	9 13h30 à 17h	10 13h30 à 17h	11 13h30 à 17h	12 13h30 à 17h
	15 13h30 à 17h	16 13h30 à 17h	17 13h30 à 17h	18 13h30 à 17h	19 13h30 à 17h
	22 13h30 à 17h	23 13h30 à 17h	24 -	25 13h30 à 17h	26 13h30 à 17h
JUILLET	29 13h30 à 17h	30 13h30 à 17h	1 -	2 13h30 à 17h	3 13h30 à 17h
	6 EXAMEN				

DROITS DE SCOLARITÉ : 400 \$

COURS DE 45 PÉRIODES					
PHI-G02			PSY-H03		
340-102-MQ			350-313-BR		
JUIN	1 -	2 -	3 -	4 -	5 9h à 12h
	8 9h à 12h	9 9h à 12h	10 -	11 9h à 12h	12 9h à 12h
	15 9h à 12h	16 9h à 12h	17 -	18 9h à 12h	19 9h à 12h
	22 9h à 12h	23 9h à 12h	24 -	25 9h à 12h	26 9h à 12h
	29 EXAMEN				

DROITS DE SCOLARITÉ : 260 \$

COURS DE 45 PÉRIODES					
PHI-G03					
340-103-MQ					
JUIN	1 -	2 -	3 -	4 -	5 13h30 à 16h30
	8 13h30 à 16h30	9 13h30 à 16h30	10 -	11 13h30 à 16h30	12 13h30 à 16h30
	15 13h30 à 16h30	16 13h30 à 16h30	17 -	18 13h30 à 16h30	19 13h30 à 16h30
	22 13h30 à 16h30	23 13h30 à 16h30	24 -	25 13h30 à 16h30	26 13h30 à 16h30
	29 EXAMEN				

DROITS DE SCOLARITÉ : 260 \$

COURS DE 60 PÉRIODES					
LIT-G02			LIT-G04		
601-102-MQ			601-G04-BR		
JUIN	1 -	2 -	3 -	4 -	5 9h à 12h10
	8 9h à 12h10	9 9h à 12h10	10 9h à 12h10	11 9h à 12h10	12 9h à 12h10
	15 9h à 12h10	16 9h à 12h10	17 -	18 9h à 12h10	19 9h à 12h10
	22 9h à 12h10	23 9h à 12h10	24 -	25 9h à 12h10	26 9h à 12h10
JUILLET	29 9h à 12h10	30 9h à 12h10	1 -	2 EXAMEN (4H)	

DROITS DE SCOLARITÉ : 340 \$

COURS DE 60 PÉRIODES					
LIT-G01			LIT-G03		
601-101-MQ			601-103-MQ		
JUIN	1 -	2 -	3 -	4 -	5 13h30 à 16h40
	8 13h30 à 16h40	9 13h30 à 16h40	10 13h30 à 16h40	11 13h30 à 16h40	12 13h30 à 16h40
	15 13h30 à 16h40	16 13h30 à 16h40	17 -	18 13h30 à 16h40	19 13h30 à 16h40
	22 13h30 à 16h40	23 13h30 à 16h40	24 -	25 13h30 à 16h40	26 13h30 à 16h40
	29 13h30 à 16h40	30 13h30 à 16h40	1 -	2 EXAMEN (4H)	

DROITS DE SCOLARITÉ : 340 \$